

APPEL A CANDIDATURE Centre Communal d'Action Sociale

Information donnée en application des articles L.123-6 et R.123-11 du code de l'action sociale et des familles.

Le conseil municipal par délibération en date du 4 juin 2020 a fixé à 8, le nombre de membre du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cournonsec.

Il se compose du Maire membre de droit, de 4 membres élus par le conseil municipal, et 4 membres nommés par le Maire.

Ces personnes sont désignées pour la durée de la mandature municipale. Conformément à l'article L.123-6 précité, doivent figurer parmi les membres nommés :

- un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'UDAF
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département
- un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Les associations précitées et leurs représentants sont invités à formuler leurs propositions de candidature. Ces propositions devront être adressées à Madame le Maire, Présidente du CCAS de Cournonsec, au plus tard le vendredi 26 juin 2020 à 12 h par mail à l'adresse suivante : draulin@cournonsec.fr